

Université d'été du Mouvement Républicain et Citoyen

Les Ulis – 9 & 10 septembre 2006

Intervention de Patrick Quinqueton

Retrouver la croissance et l'emploi, en France et en Europe

Introduction

La situation de la croissance et de l'emploi en France, et plus généralement en Europe, ne laissent pas d'inquiéter : Alors même que la croissance est importante dans la plupart des zones géographiques de la planète, dans les pays riches (USA, Japon), dans les pays émergents (Chine, Inde, Corée, Brésil), voire dans les pays les moins avancés (certains pays d'Afrique noire), l'Europe est à la traîne.

Il est urgent de se fixer pour objectif de retrouver la croissance et l'emploi. L'action européenne de la France, comme la politique économique et sociale dans notre pays, doivent être réorientées vers cet objectif. Il doit mobiliser les outils de la politique monétaire, des politiques structurelles, de la politique commerciale, de la politique du travail et de l'emploi, et même de la politique d'immigration et de coopération au développement. Je vous propose d'en esquisser quelques orientations.

1 – La politique de l'euro

Je conseille sur ce point la relecture de l'intervention faite par JPC à la rencontre de Créteil le 12 mars dernier. Il est temps que les gouvernements ressaisissent les leviers de commandes, même s'il est illusoire de penser qu'ils en prendraient l'initiative en dehors d'une crise grave. Mais un effondrement du dollar n'est pas impossible. Les axes d'une reconstruction du système monétaire européen sont connus.

11) Tout d'abord, il faut faire de l'euro une **monnaie de réserve internationale** à l'égal du dollar, dans l'intérêt de tous. La BCE doit pourvoir émettre des euros pour freiner l'appréciation excessive du dollar.

12) Mais, bien sûr, les **statuts de la BCE** doivent être modifiés. La croissance doit devenir l'un de ses objectifs. La poursuite par cette institution de l'augmentation des taux d'intérêt qui freine la croissance n'a d'intérêt que pour les rentiers. Il faut souligner que c'est un choix politique, celui de favoriser la rente au détriment du travail. Certes, il ne faut pas inquiéter inutilement les rentiers, mais il ne faut pas non plus que l'appui à la rente ne détruise la productivité du travail. Les entreprises productives en pâtissent.

Par ailleurs, il faut réfléchir, dans le cadre de la réforme de ces statuts, à la possibilité de monétiser certaines catégories de dettes qui correspondraient à un intérêt européen partagé, comme celles liées à des dépenses de recherche.

13) Il faut donner à la BCE un privilège d'émission, c'est-à-dire la qualité de prêteur en dernier ressort. Mais elle ne peut en être dotée que s'il existe un véritable **gouvernement économique de la zone euro**, à partir de l'eurogroupe.

Un tel gouvernement économique, qui pourrait être regardé comme une coopération renforcée, devrait alors être doté de compétences précises, en matière monétaire, budgétaire, fiscale et sociale. Ce n'est possible que s'il n'est pas inféodé au dogme de la seule rémunération de la rente.

2 – Les grands projets d'intérêt communautaire

21) Les **grandes infrastructures de transports** sont un des leviers de la croissance. Les choix structurants d'aménagement du territoire ont parfois été décidés alors que le pessimisme régnait sur leurs effets. La prochaine entrée en service du TGV Est est intéressante, dans la mesure où les projets initiaux tablaient sur l'absence d'intérêt de la part de l'Allemagne, ce qui n'est plus le cas dans la mesure où la compatibilité avec l'ICE a pu être organisée.

L'urgence est actuellement de multiplier les infrastructures de transport combiné, notamment par le rail-route. Des projets sont en cours. La mise en place de projets européens structurants est urgente.

22) La période à venir va se caractériser par la rareté de **l'énergie**. Cette rareté a à la fois des causes conjoncturelles (les crises à répétition au Proche-Orient entraînant une hausse du prix du pétrole) et des causes structurelles (la montée des besoins en énergie des pays émergents et notamment de la Chine, et l'appréciation du caractère limité des réserves en pétrole et en gaz, à terme de quelques décennies). Si l'explosion du prix du pétrole a des effets négatifs sur la croissance, il est important de mettre en place sans tarder une politique destinée à en susciter des effets positifs.

La politique de sortie du nucléaire engagée par un nombre limitée d'Etats européens, comme l'Allemagne, est donc absurde dans cette période. La France a un intérêt particulier à la relance du nucléaire qui se profile. Elle dispose d'un opérateur, EDF, qui produit depuis longtemps (trois décennies) une part importante de son énergie dans des centrales nucléaires. Elle dispose d'un établissement public, le Commissariat à l'énergie atomique, et d'un groupe industriel, AREVA, qui en est la filiale très largement majoritaire et qui est le leader mondial du secteur. Elle a depuis longtemps un dispositif très éprouvé de sécurité nucléaire, pour les salariés comme pour les populations. Elle a donc une carte à jouer. Elle doit entraîner ses partenaires européens dans une politique concertée de relance.

Mais la rareté relative de l'énergie est aussi une occasion pour la France de développer, ce qu'elle a peu fait jusqu'ici, les énergies nouvelles, qui s'agisse des biocarburants, des éoliennes ou de l'énergie solaire. Elle dispose en effet d'un territoire qui lui donne quelques atouts en la matière. C'est donc le moment de susciter quelques initiatives de grande ampleur européennes, et notamment françaises, en la matière.

C'est pourquoi notre pays a tout à gagner à ce que s'engage résolument une grande politique européenne de développement énergétique.

23) Le maintien d'un haut niveau de **recherche fondamentale** est essentiel. L'Europe ne doit pas se laisser dépasser par les Etats-Unis dans tous les domaines de la recherche. Elle a des cartes à jouer. Il appartient aux grands Etats européens, vieille Europe comme nouveaux pays adhérents, de structurer leurs efforts en la matière. Une première orientation forte pourrait consister à soustraire les dépenses publiques de recherche ou d'aide à la recherche de la limite de 3% de déficits publics fixée par le traité de Maastricht. La monétisation de ce type de dépense peut, comme il a été dit, être étudiée.

24) La place de l'Europe dans le **domaine spatial** est aussi un enjeu. Avec EADS, l'Europe est une des grandes puissances spatiales. Le lanceur Ariane et ses versions successives occupent la première place dans la mise en orbite de satellites. La France y joue un rôle moteur, tant sur le plan industriel que sur le plan des lancements, avec le site de Kourou. Un ou plusieurs grands projets européens doivent être lancés en la matière, pour que l'avenir de la place de l'Europe dans l'espace soit assuré.

3 – Les clauses sociale et environnementale

Le commerce international qui se développe ne doit pas être regardé négativement par l'Europe. Si la mise en concurrence par des salaires de misère doit être combattue, le développement des pays émergents est aussi un débouché pour l'industrie allemande, mais aussi, même si c'est dans une moindre mesure, française.

Il appartient à l'Europe de ne pas hésiter à **se protéger contre la concurrence abusive des pays à bas salaire**. La période s'y prête, dans la mesure où le principe des préférences généralisées et de la suppression des protections qui est au fondement de la création de l'OMC commence à être remis en cause. La politique américaine elle-même est plus nuancée et l'orientation vers des zones économiques régionales est une des hypothèses qu'il faut envisager sérieusement.

L'actualité récente montre que le libre-échange généralisé n'est plus l'alpha et l'oméga pour les grands pays du monde.

Lundi dernier s'est ouverte à Potsdam, en Allemagne, une conférence du « dialogue Europe-Asie » sur la dimension sociale de la mondialisation. A cette occasion, le vice-chancelier social-démocrate Franz Müntefering a, en tant que ministre du travail, plaidé pour la création de règles sociales encadrant le processus de mondialisation, devant des responsables asiatiques pas forcément convaincus. Je le cite : « Il existe des standards minimaux en matière de bon travail qui peuvent valoir partout dans le monde ». Il a clairement énoncé les enjeux : « Nous sommes en devoir d'empêcher que nous nous mettions réciproquement à genoux au niveau mondial au détriment des plus faibles de nos populations ». Plus précisément, le vice-chancelier allemand, tout en estimant « légitime que les pays émergents pratiquent des bas salaires pour obtenir un avantage compétitif », en a fixé les limites : « Les salaires de misère, les rémunérations illicites, les conditions de travail très dangereuses ou encore le travail forcé toléré par les pouvoirs publics ne sont pas acceptables et doivent être activement combattus ».

Certes, les esprits critiques se demanderont où se situe la limite entre les bas salaires et les salaires de misère, mais il est intéressant que ces questions soient posées. Je renvoie la gauche française, en même temps que nous-mêmes, à la lecture de ce discours, qui entre dans le concret de cette question.

Toujours sur le même sujet, il est significatif que, cette semaine également, se soit tenu à Paris le 18^{ème} congrès mondial de droit du travail et de la sécurité sociale, dont un des sujets était ainsi énoncé : « Libéralisation des échanges et droit du travail ». Décidément la clause sociale est dans l'air du temps.

La **clause environnementale** est un autre sujet intéressant. D'abord, parce que l'effet de serre a déjà mis en place des mécanismes (protocole de Kyoto) qui, même s'ils sont très imparfaits, posent cette question de l'impact des modes de production sur l'environnement. Mais aussi parce que, sur ce sujet, l'Europe est dans une situation plus favorable que l'Amérique et certains pays émergents. Elle doit donc faire preuve d'initiative pour proposer des objectifs sociaux et environnementaux à l'OMC, particulièrement dans une période où l'objectif de libéralisation indéfinie des

échanges à l'origine de la création de cette organisation commence à avoir un peu de plomb dans l'aile.

4 – La valeur du travail

Une nouvelle question se profile dans le débat politique, qui avait d'ailleurs été identifiée comme un des 10 objectifs dans le discours de Vincennes : c'est celle de la revalorisation du travail. Elle paraît devoir être un des éléments d'une politique européenne et française se fixant l'objectif de retrouver la croissance et l'emploi.

41) Ce n'est pas exclusivement la question du salaire minimum qui se pose, mais c'est plus largement celle des **salaires réels**.

D'abord, soulignons que le salaire minimum en France s'est élevé davantage en 5 ans de gouvernement de droite que dans les 5 ans précédents de gouvernement de gauche. Ce n'est d'ailleurs pas que la grâce sociale ait touché la droite. C'est simplement un des effets du dynamitage du droit du travail par les lois Aubry, qui avait créé pas moins de 5 SMIC différents selon le mode d'accord sur la réduction du temps de travail. Pour parvenir à leur regroupement dans des délais rapides et, il faut bien le dire, en compensation de certaines remises en cause des 35 heures, la politique menée depuis 2002 a eu pour effet une augmentation sensible du SMIC.

Mais les salariés, et plus précisément ceux qui arrivent sur le marché du travail, veulent pouvoir bien vivre de leur travail. Ils veulent aussi que cette rémunération tienne compte de leurs compétences. Et la croissance dépend, dans les pays occidentaux, en partie de la consommation des ménages

Or, si c'est un des sujets en discussion dans le réexamen des grilles de classification des conventions collectives, il est pratiquement absent de la politique sociale européenne. Il faut l'y introduire. Pourquoi ne pas envisager un plan européen de convergence des salaires, tenant compte bien sûr des différences de productivité du travail ? En tout cas, le dialogue social européen est creux s'il n'évoque pas la question.

42) La question de l'état final de la **directive sur les services** est une question qui se pose. La position commune du Conseil adoptée cet été laisse une ambiguïté, même si l'action politique et sociale contre le projet initial du commissaire Bolkestein a au moins permis d'évacuer le principe du pays d'origine.

Il appartient aux gouvernements de faire clarifier cette question par le Conseil et aux syndicats de suivre les pratiques pour détecter les cas dumping par les bas salaires qui résulteraient d'une sous-traitance faussée..

43) Mais c'est la **valeur du travail par rapport à la rente** qui est de plus en plus en cause dans notre système économique mondialisé. Quand un débat, qui est récent, s'ouvre sur les rémunérations des patrons, ce sont plusieurs questions qui sont posées : Est-il admissible que des dirigeants d'entreprise qui n'ont pas particulièrement brillé soient rémunérés à des niveaux inaccessibles au commun des mortels ? Est-il admissible que ce que rapportent les stock-options, rémunération de la rente, se situe à des niveaux sans comparaison avec ce que rapportent les salaires ? Et, plus largement, est tout simplement reposée brutalement la question de la répartition de la plus-value.

La situation d'un grand patron d'entreprise publique (la SNCF, puis EADS) qui a été un objet intéressant de débat cet été dans la presse, mérite d'être soulignée. Son choix de ne pas toucher les jetons de présence ou le niveau raisonnable de sa rémunération, qui sont parfois présentés comme un choix moral constituent aussi une

position politique intéressante dans le débat sur la rémunération des patrons et des actionnaires.

Le projet de « société européenne » pourrait s'emparer de cette question et fixer des normes de transparence et de proportionnalité minimales.

44) La question de la **baisse de la syndicalisation** devient une vraie question au niveau européen, car elle touche tout le monde. Elle atteint certes un niveau impressionnant en France, mais l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne ou la Pologne, qui partaient de plus haut, sont aussi gravement touchées.

Des initiatives, nationales et, pourquoi pas, européennes, doivent être prises pour enclencher une dynamique plus positive. Si le politique est moins légitime, parce que contesté, pour fixer les règles sociales, et que les partenaires sociaux eux-mêmes ne représentent qu'une petite partie de leurs mandants théoriques (du côté patronal comme du côté des syndicats de salariés d'ailleurs), il ne faut pas s'étonner de la déréglementation progressive du travail.

45) Enfin, il faut que la gauche réouvre, là aussi au niveau national mais également au niveau européen, la question du **choix entre le salaire et le temps de travail**. Il n'est pas certain que la semaine de 35 heures soit un objectif largement partagé par les salariés, même si la tendance séculaire est en ce sens.

On observe chez les jeunes un renouveau de la considération pour le travail, même et surtout si elle s'accompagne d'exigences quant à sa qualité, son intérêt, ses conditions et surtout sa valeur qui est appréciée par le salaire. Culturellement, l'idéologie du droit à la paresse intéresse peu les jeunes générations.

La réduction du temps de travail prend, en outre, des formes plus ou moins acceptables : si les salariés d'un grand groupe sont globalement satisfaits d'une réduction du temps de travail qui a été compensée, les salariés à temps partiel coupé, dans la distribution ou l'hôtellerie, n'adhèrent pas à cet objectif. Les inégalités existent aussi dans les conditions de la réduction du temps de travail.

Partis et syndicats européens devraient à cet égard sortir des évidences issues des 30 glorieuses pour se rapprocher d'une vision plus nuancée de la question.

5 – Les politiques d'immigration et de coopération

51) On peut s'interroger sur la **place de telles politiques** dans l'objectif de retrouver la croissance et l'emploi. En effet, la politique d'immigration est souvent regardée comme une politique à connotation sociétale et la politique de coopération comme un des éléments de la politique étrangère.

Mais la dimension économique et sociale actuelle de ces deux politiques, qui ne sont pas sans lien, doit être soulignée.

52) En effet, la loi Sarkozy sur l'immigration du 24 juillet 2006 ouvre la possibilité par son article 12 qui modifie en ce sens l'article L. 313-10 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, d'autoriser **l'immigration de travail** sans que soit opposée la situation de l'emploi « pour l'exercice d'une activité professionnelle salariés dans un métier et une zone géographique caractérisés par des difficultés de recrutement ».

Cela semble apparemment de bon sens. Mais quand on analyse quels secteurs ont des difficultés de recrutement, on constate que c'est notamment certaines branches du BTP d'une part et les hôtels cafés restaurants d'autre part, qui sont les branches dans lesquelles la proportion de salariés au SMIC est la plus élevée (près de

45% dans les HCR) et dans lesquelles les conditions de travail sont les plus difficiles (horaires coupés fréquents, contrats de chantier, etc). C'est donc un message clair au patronat : vous pouvez lever le pied sur les salaires, l'amélioration des conditions de travail et la formation professionnelle, nous vous procurerons une main-d'œuvre peu chère et peu exigeante.

Au train où vont les choses, les « sans papiéristes » défileront bientôt aux côtés des secteurs les plus rétrogrades du patronat.

Par ailleurs, il faut bien observer que la pression migratoire en provenance de certains pays d'Afrique se fait plus forte. Les drames humains de migrants à travers le désert ou par la mer que nous avons connu vont se poursuivre. Pourtant, ce phénomène n'est pas exempt de contradictions. A niveau de développement égal, il existe beaucoup d'immigrants en provenance du Mali et très peu en provenance du Burkina Faso. Et la première origine de l'immigration irrégulière en France, ce sont les chinois. Il faut donc s'interroger sur les motifs de l'émigration, qui sont complexes.

53) En tout état de cause, c'est **l'attractivité d'un pays**, sa capacité à donner le sentiment qu'il y a un avenir pour ses ressortissants qui peut limiter l'émigration de masse. Pour cela, il est nécessaire de maîtriser l'immigration à partir de critères clairs et de mener des politiques nouvelles de coopération qui aillent dans le sens d'un véritable co-développement.

Il ne faut pas attendre de ces politiques un effet immédiat. Mais, sur le moyen terme, elles sont indispensables.

Contrairement à une idée répandue, l'immigration, ce n'est pas la misère du monde. Ce ne sont pas les paysans africains et chinois qui prennent la route de l'Europe. Ce sont les classes moyennes, les commerçants, les intellectuels. S'il faut en accueillir, il faut se méfier des grands sentiments qui, sous prétexte d'ouverture, organisent le pillage des élites du tiers monde et la mise en concurrence accrue des travailleurs entre eux.

Ils nous faut donc concevoir, au niveau européen, des politiques d'immigration et de coopération qui ne soient pas le « supplément d'âme » collé artificiellement sur la politique économique et sociale, mais qui en fassent partie intégrante. L'immigration peut être une valeur ajoutée, pour la société d'accueil comme pour les migrants, mais à condition qu'elle soit maîtrisée. Et la coopération avec les pays pauvres source d'émigration n'a de sens que si elle est de nature à leur permettre de redevenir, à terme, attractifs pour leurs ressortissants, et notamment les plus dynamiques d'entre eux.

Conclusion

Retrouver la croissance et l'emploi est donc, pour l'Europe, un objectif qui ne peut être atteint qu'au prix de changements significatifs, dans l'ordre monétaire, avec des grands projets communautaires, dans la politique commerciale, par une revalorisation du travail, et même par une adéquation des politiques d'immigration et de coopération.

Le NON français et néerlandais au référendum constitutionnel a été un point de départ intéressant dans la remise en cause de la logique économique et politique de l'UE. Mais il faut aller plus loin. Il nous appartient de proposer les termes de la réorientation nécessaire. La campagne présidentielle doit être l'occasion, non seulement de poser ces questions, mais aussi de tenter de commencer d'y répondre.